

# LES DÉTECTEURS DE FUMÉE : VOS ANGES GARDIENS INDISPENSABLES



## La fumée est plus dangereuse que le feu !

Saviez-vous que durant votre sommeil, votre odorat ne fonctionne pas ? Si un incendie se déclare, les fumées vous asphyxieront avant que les flammes ne vous atteignent.

Les détecteurs de fumées peuvent donc vous sauver la vie !

De plus, un incendie rapidement détecté permet de limiter les dégâts...

### Nos conseils :

**Inventoriez** les dangers potentiels dans votre maison (chaufferie, chargeurs, buanderie,...). Entre ces dangers et les chambres à couchers, il doit y avoir un ou plusieurs détecteurs.

En Wallonie, c'est l'arrêté du Gouvernement Wallon (21/10/2004) qui impose le nombre et le placement des détecteurs :

- 1 détecteur par niveau et par 80 m<sup>2</sup> habitable
- Si votre analyse démontre qu'il en faut davantage, **VOTRE VIE ET CELLES DE VOS PROCHES** en vaut certainement la dépense...
- Privilégiez un détecteur avec un gros bouton-test, vous pourrez plus facilement le tester.
- Les caractéristiques techniques :
  - Norme EN 14604
  - Certifié BOSEC
  - Batterie garantie minimum 5 ans
  - Durée de vie 10 ans
  - Au-delà de 4 détecteurs nécessaires par habitation, ils doivent être interconnectés entre eux.

**Testez** vos détecteurs une fois par mois **ET D'OFFICE QUAND VOUS RENTREZ DE VACANCES !**

Pensez à les **dépoussiérer** régulièrement !

La meilleure solution est d'en placer dans toutes les pièces (sauf dans la salle de bain, la cuisine et le garage).

*Un petit investissement pour sauver votre vie et celles de vos proches !*



Un conseiller en prévention peut vous aider dans vos démarches. Vous pouvez demander une visite **GRATUITE** afin de bénéficier de ses conseils. Scannez le QR code ci-contre pour apprendre comment introduire celle-ci.

➡ <https://www.youtube.com/watch?v=ldu15ZS5fSw>

Pour plus d'infos à ce sujet : **www.zone-vhp.be -Département prévision : 087/479.822**

